

Les acteurs du RESEAU INNOVATION Franche-Comté ont pour mission d'entraîner toujours plus de PME dans des démarches innovantes.

Pour les accompagner dans ces premiers pas vers l'innovation, une aide financière simple est mise à leur disposition :

Le Chèque Innovation Eligibilité

Une entreprise

L'entreprise doit avoir moins de 50 salariés (groupe y compris - CA ou bilan < 10 M€) et ne doit pas avoir bénéficié d'un Chèque Innovation ou d'une aide Bpifrance depuis 2 ans.

Un projet

La prestation doit s'inscrire dans une démarche d'innovation - technologique ou **non technologique**.

Exemples de prestations éligibles :

1^{er} brevet français - Veille - Conception de produit - Caractérisation de produit - Faisabilité - Essais - Mise en place de solutions techniques - Amélioration de procédé - ...

Et aussi :

Formalisation d'une démarche d'innovation - Etude de marché/étude marketing liée à une démarche d'innovation engagée - Réalisation d'un business-plan - Recherche de partenaires - Etude organisationnelle - Assistance juridique (contrats de collaboration,...) - ...

Un prestataire extérieur

L'entreprise doit obligatoirement avoir recours à un prestataire extérieur.

Un interlocuteur réseau

La prescription du Chèque Innovation est faite par les membres de RESEAU INNOVATION Franche-Comté, tous acteurs publics régionaux du développement économique, de l'innovation et de la technologie. La remise du dossier se fait lors d'une rencontre avec l'entreprise.

Un outil financier

Le Chèque Innovation est une subvention égale à 80% du coût HT de la prestation.

Elle est plafonnée à 8 000 € et ne peut pas dépasser 50 % du montant total HT du programme (frais internes + frais externes).

L'instruction du dossier est faite par RESEAU INNOVATION Franche-Comté en moins d'une semaine. Son financement est assuré par Bpifrance et la Région de Franche-Comté.

Contact privilégié :

La personne qui vous a remis ce dossier.

Mais aussi pour toute information :

RESEAU INNOVATION Franche-Comté
Christine MOREL - Anne PRIEUR
21A, rue Alain Savary - 25000 BESANCON
T : 03 81 47 98 59
cmorel@rifc.fr
www.rifc.fr

Franche-Comté
bpifrance





Le Chèque Innovation

Mode d'emploi

Le dossier « Chèque Innovation » qui vous a été remis par un membre du RESEAU INNOVATION Franche-Comté doit être :

- 1 - Complété, tamponné, signé comme explicité à l'intérieur de ce document
 - par vous
 - et par votre prestataire
- 2 - Envoyé à RESEAU INNOVATION Franche-Comté (adresse ci-dessous) accompagné de :
 - la demande de renseignements
 - et du devis détaillé remis par votre prestataire

En retour, vous recevrez :

- 1 - Un courrier d'acceptation de votre demande de la part de RESEAU INNOVATION Franche-Comté avec signification de la date de prise en compte des dépenses du programme.
- 2 - Une photocopie du dossier complet
- 2 - Deux documents à retourner complétés à RESEAU INNOVATION Franche-Comté à l'issue de la prestation :
 - le formulaire « état récapitulatif des dépenses réalisées »
 - la fiche de suivi

Une fois la prestation terminée (Délai maximum d'un an à compter de la date de lancement) :

- 1 - Vous devez avoir réglé votre quote-part au prestataire qui vous aura transmis sa facture

ATTENTION : Cette facture est rédigée selon un modèle qui lui a été transmis ; vous ne devez lui payer que votre part qui correspond au montant TTC de la prestation diminué du montant de la subvention c'est-à-dire le « restant dû par l'entreprise ».

- 2 - Vous devez retourner à RESEAU INNOVATION Franche-Comté le formulaire « état récapitulatif des dépenses réalisées » et la fiche de suivi, complétés, tamponnés et signés par vos soins.

Pour information, la subvention, dont vous bénéficiez, est versée directement au prestataire. Pour la recevoir, votre prestataire fera parvenir à RESEAU INNOVATION Franche-Comté :

- Une copie de la facture certifiée acquittée pour le montant de votre part
- Le document « fiche de réalisation »
- Une copie du rapport de la prestation réalisée

Vous serez informés par un courrier de ce versement.

Pour toute question :

RESEAU INNOVATION Franche-Comté
 Christine MOREL - Anne PRIEUR
 21A, rue Alain Savary - 25000 BESANCON
 T : 03 81 47 98 59
cmorel@rifc.fr
www.rifc.fr

Franche-Comté
bpifrance





Dossier de Lancement Programme de Faisabilité - Chèque Innovation -

A retourner intégralement à RESEAU INNOVATION Franche-Comté,
accompagné du devis détaillé du prestataire

A remplir par l'entreprise

Nom ou raison sociale :

Adresse : Code Postal : Ville :

(Adresse du siège social (si différente) :)

Tél : Fax : E-mail :

Date de création : Forme juridique : Effectif :

Code NAF : N° SIRET :

Capital social actuel en € : C.A. du dernier exercice en € (date :) :

Appartenance à un groupe : OUI NON

SI oui lequel : Effectif : Taux de participation :

Activité principale détaillée :

Ne pas oublier de renseigner cette case !

Le soussigné Responsable dirigeant :

déclare que l'entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Signature et cachet de l'entreprise :

Nom et qualité du signataire :

Fait à : le :

Décrire le programme global dans lequel s'intègre la prestation objet de cette demande de subvention

→ **LE PROGRAMME**

Descriptif :

Se reporter aux chiffres entre parenthèses que vous retrouvez dans le tableau de la page de droite

Montant des dépenses internes (y compris frais généraux) (1)+(2)+(5) :

Montant H.T. des dépenses externes (y compris prestation objet de la PTR) (4) :

Montant H.T. total (6) :

Montant H.T. de la prestation PTR (3) :

A remplir par le prestataire

Cette partie est à compléter, dater, tamponner et signer par le prestataire que vous avez choisi

Nom ou raison sociale :

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél : Fax : E-mail :

Code NAF : N° SIRET : Effectif :

Responsable de la prestation :

Nature de la prestation :

Durée prévue (maximum : 12 mois) :

Montant du devis HT * : €

+ TVA 20.00 % : €

Montant du devis TTC : €

* à reporter dans le devis prévisionnel (3)

Signature et cachet du prestataire

ATTENTION un dossier de demande de subvention « Chèque Innovation » complet se compose :

- Du dossier de lancement rempli par l'entreprise, par le prestataire et par le membre de RESEAU INNOVATION Franche-Comté qui vous a remis ce dossier.
- Du devis détaillé du prestataire.
- De la demande de renseignements complétée datée et signée par vous.

Il est à envoyer à : RESEAU INNOVATION Franche-Comté - 21A, rue Alain Savary - 25000 BESANCON

Dossier « Chèque Innovation » : Détails

Devis prévisionnel du programme A remplir par l'entreprise

Nature des dépenses	Prix de l'heure (1)	Période du	
		du	au
		No H.	Montant HT
• FRAIS DE PERSONNEL			
Ingénieur et cadre (technique, commercial,...)			
Maîtrise technique			
Ouvrier opérateur			
Autres			
S/T Frais de personnel			(1)
• FRAIS GENEVAUX + ACHATS			
Frais généraux forfaitaires (20% des frais de personnel)			
Achats consommés ou incorporés (prix de facturation et justif.)			
S/T frais généraux + Achats			(2)
• PRESTATAIRE ET SOUS-TRAITANCE			
Prestation objet de l'aide			
Autres prestations (préciser la nature)			
S/T Prestataire & sous-traitance			(4)
• INVESTISSEMENT + AMORTISSEMENT + AUTRES			
Investissements non récupérables (affectés au programme)			
Amortissement des investissements récupérables (sur durée programme)			
Autres frais spécifiques (sur justificatifs)			
S/T Investissement + amortissement + autres			(5)
TOTAL GENERAL			(6)

Taux horaires direct =
(Salaires bruts annuels (DAS) +
ch sociales) / 1 600 h

Le nombre d'heures à prendre
en compte ne concerne que
le temps passé pendant
la durée de la prestation

Calculer 20 %
du sous-total
« frais de personnel »

Possibilité d'inclure
des frais de déplacements

(1) : Taux horaire direct = (Salaires bruts annuels (d'après DAS) + charges sociales) / 1 600 heures

Ces informations sont constituées en un fichier informatisé destiné à l'usage interne de Epifrance.
Il fait l'objet d'une déclaration auprès de la Cnil, conformément à la législation en vigueur.

A remplir par RESEAU INNOVATION Franche-Comté

N° convention Bpifrance / RESEAU INNOVATION FC

N° du dossier :

Montant TTC de la prestation : €

Subvention prévue : €

Reste dû par l'entreprise : €

Nom et signature du membre de RIFC

Fait à : _____

Le : _____

Visa de l'animateur du réseau RIFC

Fait à : _____

Le : _____

Cette partie
n'est pas à remplir par vous.
Une fois votre dossier
instruit et accepté
vous en recevrez une copie

Le membre de RIFC
qui vous a remis le dossier
doit impérativement le signer

Attention : ne payer à votre prestataire QUE le « reste dû par l'entreprise »

Le montant de la subvention dont vous bénéficiez sera versé directement au prestataire, à l'issue de la prestation (aucune avance de trésorerie n'est à faire)

La date qui figurera dans la case
« Visa de l'animateur »
sera la date de prise en compte des dépenses